



FONDS DE COMMERCE A USAGE DE CREPERIE - LJ SOGLAMATIC (ME SERRANO)

VENTE DU 19/10/2021

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le Mardi 19 octobre 2021 à 15 heures

En notre Etude au 25 rue Pierre Sémard 38000 GRENOBLE

D'UN FONDS DE COMMERCE A USAGE DE  
CRÊPERIE, GLACES, SNACK, PRALINETTES FABRIQUEES SUR PLACE, RÔTISSERIE A  
L'EXCLUSION DE TOUTES AUTRES ACTIVITES

Sis Centre commercial CARREFOUR  
38130 ECHIROLLES

Liquidation Judiciaire de la SARL SOGLAMATIC DU SUD EST SARL. Jugement du Tribunal de Commerce  
de Grenoble, en date du 29/06/2021.

MISE A PRIX: 30.000 €

S'appliquant :

A) Aux éléments incorporels (nom commercial, clientèle, achalandage,  
droit au bail, ) à concurrence de ..... 15 000€

B) Aux éléments corporels (matériel de commerce servant à l'exploitation)  
à concurrence de..... 15 000€

AU COMPTANT – FRAIS EN SUS

Suivant correspondance de Me SERRANO en date du 9 septembre 2021. Pour tout ce qui concerne cette  
adjudication, élection de domicile est faite à MEYLAN 38240 (Isère) 61 Bd des Alpes, en l'Etude de Me

Philippe SERRANO, Mandataire-Judiciaire, seul habilité à recevoir les oppositions. Le cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SELAS 2 C PARTENAIRES, Commissaires-Priseurs Judiciaires, et se trouve déposé en son Etude, où il peut être consulté. Pour visiter le fonds de commerce, s'adresser à Monsieur PERRIN Jonathan :

Le bailleur est la Société CARMILA France

Consignation pour enchérir pour le fonds de commerce : 15.000 € par chèque certifié à l'ordre de la SELAS 2 C PARTENAIRES. Pour le paiement du solde, une garantie bancaire ou chèque certifié sera exigé immédiatement après l'adjudication, à l'acquéreur du fonds de commerce. Règlement comptant frais en sus.

A défaut d'adjudicataire pour le fonds de commerce, vente détaillée du matériel.

[Fonds de commerce - Licences - Brevets](#)